



## **Déclaration de la CFDT sur la réunion de relance du CEREMA du 12 novembre présidée par les cabinets des Ministres Batho et Duflot**

Le RST du ministère se trouve dans une situation fragilisée depuis longtemps du fait de la fragilité juridique des CETE et de la réduction continue des effectifs en 3 ans et annoncée pour l'année prochaine.

La CFDT, avec la CGT et l'UNSA se sont engagés le 30 janvier 2012 sur un protocole d'accord sur la création du CEREMA parce qu'il comporte de forts engagements au profit des personnels. Le premier d'entre eux s'inscrit dans la constitution d'un comité de suivi qui a notamment la charge de veiller à la bonne conduite des différentes étapes de préfiguration et sur le respect des engagements pris dans le protocole.

Depuis le 01 juin 2012, la CFDT a décidé de suspendre sa participation au comité de suivi pour les raisons suivantes :

- 1- L'absence de pilotage politique (par le cabinet) au sein du comité de suivi alors que les travaux de ce comité ont montré quelques difficultés de pilotage par l'administration ;
- 2- L'absence d'association des collectivités locales et de leurs représentants alors que la gouvernance et l'engagement des collectivités à nos côtés constituent un des enjeux de ce dossier ;
- 3- L'attente d'une clarification par la ministre de ses orientations sur le dossier et sur les évolutions statutaires de l'établissement public proposé.

.....

## **PRINCIPAUX ELEMENTS DE REPONSES APPORTES EN SEANCE**

Le cabinet de la Ministre BATHO a confirmé que le périmètre de l'établissement du futur CEREMA, restera sans changement.

Le cabinet de la Ministre DUFLOT a insisté sur la place des collectivités locales avec une demande de traiter sur le même pied d'égalité les collectivités qu'elles soient riches ou pauvres en leur offrant un appui technique. Par conséquent, le futur établissement devra associer de manière plus forte les collectivités locales.

Le protocole d'accord signé avec les syndicats sera appliqué mais pourra faire l'objet d'un avenant pour intégrer l'évolution du contexte depuis sa signature .

La stabilité des effectifs est garantie dans le protocole d'accord à la date de création du CEREMA. Compte tenu du report de l'échéance de la création du CEREMA au 01/01/2014, le cabinet a proposé une stabilité "relative" des effectifs pour 2013.

La lettre de mission du préfigurateur sera examinée avec les organisations syndicales en séance le 19 novembre 2012.